



MAIRIE DE SAÂCY-SUR-MARNE



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Présents : M. BÉGNY, Maire –

Mme VEYSSET – M. BARBIER – Mme MONTAMBAULT : **Adjoints** –
Mesdames CAMBON – ESCULIER – DELACOURT – LESZYK –
Monsieur BOUVRANDE – HENNEQUIN

Absents excusés :

Monsieur BEZ J-M qui donne procuration à Mme VEYSSET, adjointe.
Madame PIERRE qui donne procuration à M. BARBIER, adjoint.

Absent en cours de séance :

Monsieur Pierre-Emmanuel BEGNY quitte la séance après la délibération n°2020/01/01, donne procuration à Mme MONTAMBAULT. La présidence est alors confiée à Mme VEYSSET, 1^{ère} adjointe.

Absents :

Madame JORON – TETEREL –
Messieurs FOURNIER – CARON – BEZ J. –

Secrétaire de séance : M. BARBIER – **Secrétaire auxiliaire** : M. BRIGNOU –

- ❖ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents à la séance du 26/11/2019, le compte rendu de cette séance et signe le document correspondant.
- ❖ Monsieur le Maire donne le compte rendu des décisions prises par application des délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire pour la période du 27/11 au 28/01/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

01. AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec la Régie du S2e77, et tout document se rapportant à cette affaire (avenant...)
02. DONNE, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition de la parcelle A 578, située au lieudit « le fond de Paroy », le long de la RD 55 et de la voie ferrée, d'une surface de 1580 m², pour un montant de 800€ et autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès du département, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.
03. DONNE par 1 abstention (M. HENNEQUIN) et 11 voix POUR, un avis favorable à l'acquisition de la parcelle H1047 située au lieudit « les champs Fleurands », d'une surface de 420 m², avec révision de prix, au prix de vente notifié de 1650€, hors frais SAFER et autorise M. le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré auprès de la SAFER, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.
04. AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à demander au Préfet de Région la protection au titre des monuments historiques de l'église de Saâcy-sur-Marne et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
05. REPORTE, à l'unanimité, l'examen et le vote de la demande de subvention au titre du fonds d'équipement rural (FER) 2020 pour l'aménagement d'un Skateparc.
06. DECIDE, à l'unanimité, de prendre acte que les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ont fait l'objet d'un débat en application des dispositions du code de l'urbanisme.
07. DECIDE, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement, sur le budget 2020, comme suit :
 - ✓ à l'article 2031 (frais d'études), d'un montant de 4 647 €,
 - ✓ à l'article 2118 (autres terrains), d'un montant de 155 650 €,
 - ✓ à l'article 2152 (installations de voirie), d'un montant de 6 810 €
 - ✓ à l'article 2313 (immos en cours-constructions), d'un montant de 41 602 €,
 - ✓ à l'article 2315 (immos en cours-inst.techn.), d'un montant de 95 692 €.

08. SOLLICITE du département, à l'unanimité, l'abrogation du plan d'alignement relatif à la RD68a (rue du pont), et charge le maire de signer tout document se rapportant à la présente affaire.
09. DECIDE, à l'unanimité, d'approuver la signature d'une convention relative à la gestion d'eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération et remarque que la convention n'entraîne pas un transfert de compétence, ni le transfert de propriété des biens liés à l'exercice de la compétence, mais comporte une délégation de gestion du service aux termes de l'article L5216-7-1 et L5215-7 du CGCT.
10. ELIT par 10 voix POUR et 2 abstentions (Mme Pierre et Mme VEYSSET), au scrutin de liste à un tour, les conseillers suivants :
 - 1/: Katy VEYSSET : titulaire
 - 2/: Pierre-Emmanuel BEGNY : suppléant
11. DESIGNÉ, par 10 voix POUR et 2 abstentions (Mme Pierre et Mme VEYSSET) pour siéger au sein de la CLECT :
 - 1/: Katy VEYSSET : titulaire
 - 2/: Pierre-Emmanuel BEGNY : suppléant

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 3 février 2020, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À SAÂCY-SUR-MARNE, le 31 janvier 2020

Le Maire,
P-E. BEGNY

